

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/03

Conseil municipal du mardi 21 janvier 2025

Date de convocation du conseil municipal : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Béatrice DUMORTIER

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Benoit DUVAL donne pouvoir à André Brottet

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT

OBJET : Répartition 2024 du produit 2023 des amendes de police relatives à la circulation routière

Le maire expose au Conseil municipal que le conseil départemental procède chaque année à la répartition des amendes polices relatives à la circulation routière. Il indique au conseil municipal qu'une demande en ce sens avait été déposée en 2024, pour contribuer à la création de places PMR plus visibles. Le projet, réalisé en 2024, s'est vu attribuer une somme d'un montant de 2 288 €. Cette subvention doit faire l'objet d'une acceptation formelle par le conseil municipal ainsi que d'un engagement à réaliser les travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2334-11,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la subvention de 2 288 € attribuée au titre des amendes de police

INDIQUE que les travaux ont déjà été effectués en 2024

DIT que ce montant sera inscrit au budget 2025

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme



Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 22 janvier 2025